



AUTORISATION DE PROCÉDER À

- UNE INHUMATION DE CERCUEIL
- UNE INHUMATION D'URNE CINÉRAIRE
- UNE DISPERSION DE CENDRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CIMETIÈRE – 02.41.33.74.80

Considérant la demande présentée par :

NOM DE NAISSANCE :

PRÉNOM :

NOM D'USAGE :

ADRESSE :

Agissant en qualité de (lien de parenté avec le défunt) :

Qualifié(e) et mandaté(e) pour pourvoir à l'organisation des obsèques du défunt et en vue d'obtenir l'autorisation :

- d'inhumer le cercueil de d'inhumer l'urne cinéraire de de disperser les cendres de

NOM DE NAISSANCE :

NÉ(E) LE :

NOM D'USAGE :

LIEU DE NAISSANCE :

PRÉNOMS :

DÉCÉDÉ(E) ET : INHUMÉ INCINÉRÉ

LE :

À :

En cas d'inhumation en concession, existe-t-il une opposition connue ou attestée du défunt à la crémation ?

Oui Non

Je soussigné Lamine NAHAM – Maire de TRÉLAZÉ, autorise :

l'inhumation du défunt susmentionné

- dans la concession (ou emplacement) Division Section N°
- dans la case de columbarium N°

la dispersion des cendres du défunt susmentionné dans le Jardin du Souvenir

Cette opération aura lieu le : à :

Fait à TRÉLAZÉ, le

Le Maire,

Lamine NAHAM